



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## maladie de Lyme

Question écrite n° 100240

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la multiplication des zoonoses en France. Aujourd'hui, la progression des zoonoses est très importante : on en dénombre près de 180 aujourd'hui, contre seulement 150 il y a 2 générations. Selon les spécialistes, plusieurs causes expliquent cette multiplication, comme l'émergence de nouvelles maladies, le développement du commerce d'animaux exotiques, la mode des nouveaux animaux de compagnie (NAC) etc. Ainsi, les salmonelloses, les ornithoses, la leptospirose, la toxoplasmose, la maladie de Lyme, l'hantavirose touchent de plus en plus de personnes chaque année en France, et se trouvent au cœur de nombreux débats, tant du point de vue de leurs diagnostics que de leurs traitements. Il est urgent de mieux maîtriser les zoonoses, développer le dépistage, la recherche de traitement, et mener une action de sensibilisation à grande échelle sur ces pathologies. C'est notamment le cas avec la maladie de Lyme, qui est officiellement reconnue comme zoonose prioritaire. Cependant, les recommandations du HCSP ne sont toujours pas suivies sur ce sujet, et le nombre de malades de Lyme non traités ne cesse d'augmenter. De plus en plus de Français se tournent même vers d'autres pays pour se soigner, comme l'Allemagne où les médecins sont plus libres dans la prescription d'antibiotiques. Alors que l'on dépiste en France 27 000 cas par an, ils en dépistent plus de 100 000 en Allemagne. La ministre a annoncé en juin 2016 qu'un plan de lutte à l'échelle nationale contre cette maladie serait présenté en septembre 2016, que les professions médicales attendent avec impatience. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur la multiplication des zoonoses en France, et les propositions du Gouvernement afin d'enrayer cette propagation et lutter efficacement contre ces maladies.

### Texte de la réponse

Le 29 septembre 2016, la ministre des affaires sociales et de la santé a présenté un projet de plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathologies transmises par les tiques aux associations de défense des malades. Ce plan a été élaboré par la direction générale de la santé en lien avec les agences sanitaires et tous les institutionnels concernés, ainsi que les professionnels de santé, équipes de recherche, professionnels du secteur forestier, et vétérinaires. Les avis des associations sont pris en compte. Ce plan vise à mieux diagnostiquer la maladie et prévenir l'apparition de nouveaux cas en informant la population, à améliorer la prise en charge des malades et à développer les connaissances sur les maladies transmises par les tiques. Il met en œuvre des mesures concrètes en matière de prévention, de diagnostic et de soins afin de répondre aux besoins immédiats des malades. Afin de mettre fin à l'errance médicale, la Haute autorité de santé est chargée d'élaborer en lien avec les associations et les sociétés savantes, un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS). Ce protocole comprendra la mise à disposition des médecins d'un bilan standardisé décrivant la liste des examens permettant un diagnostic complet chez toute personne présentant des symptômes évocateurs et un protocole de traitement pour assurer une prise en charge efficace de tous les patients. Cette prise en charge sera assurée dans des centres spécialisés répartis sur tout le territoire et désignés par les agences régionales de santé (ARS). La recherche est également mobilisée pour améliorer les connaissances sur la maladie de Lyme et autres pathologies transmises par les tiques. Ainsi, la mise en place d'une cohorte constituée de

patients suivis dans les centres de prise en charge spécialisés permettra d'améliorer les connaissances scientifiques sur la maladie. La conduite de recherches approfondies dans le cadre du projet « OH TICKS ! » permettra de mieux connaître l'ensemble de maladies transmises par les tiques à l'homme, à identifier les symptômes et à fournir de nouveaux outils pour une meilleure gestion de la maladie. Enfin, des recherches sur de nouveaux outils diagnostiques post exposition vectorielle s'appuyant sur des technologies de pointe seront coordonnées par l'institut national de la santé et de la recherche médicale. Le premier comité de pilotage de ce plan s'est tenu le 19 janvier 2017 au ministère des Affaires sociales et de la Santé, présidé par le Directeur général de la Santé et en présence des agences sanitaires concernées, de la Haute autorité de santé (HAS), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et des associations. Ce premier COPIL confirme la mobilisation du ministère des Affaires sociales et de la Santé et de l'ensemble des acteurs engagés pour répondre aux besoins de prise en charge des malades, renforcer les outils d'information et développer la recherche sur cette maladie. Le plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques perdurera le temps nécessaire à l'atteinte des objectifs.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100240

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 octobre 2016](#), page 8769

**Réponse publiée au JO le :** [28 février 2017](#), page 1675